



# Exonération de tva sur biens achetés en France envoyés en Afrique

Par **Lombdi LMD**, le **20/05/2015** à **22:03**

Bonjour,

Je suis auto entrepreneur. Ma société est en cours de création, son siège social sera à Kinshasa mais je vis en France.

Je recherche des renseignements sur l'exonération de TVA.

J'ai besoin d'acheter du matériel en France destiné à être envoyé en RDC pour débiter mon activité.

Puis-je acquérir ce matériel au prix hors taxe ? Dans ce cas, quelles démarches dois je faire ?

Si je suis obligé de payer la TVA, quelle procédure effectuer et auprès de quel organisme pour récupérer cette TVA ?

Je vous remercie de votre disponibilité pour répondre à mes questions.

Cordialement.

Mr LOBEYA MBUYI Didier